



INSCRIPTION ADULTES

Saison 2025-2026

DOCUMENTS À FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet met en suspens l'inscription.

(Nous ne pouvons pas laisser jouer une personne sans certificat médical)

- ☐ FICHE DE RENSEIGNEMENTS.
- ☐ CERTIFICATION MÉDICALE :
Formulaires disponibles sur notre site à l'adresse suivante : <https://cttgessien.fr/inscription/>
Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table établi par un médecin **avec la précision « en compétition » si le joueur participe aux compétitions** selon modèle FFTT N°21-9
OU
Attestation questionnaire de santé - formulaire FFTT N°21-10-1, ci-joint (si ré-inscription)
- ☐ COTISATION suivant tarifs détaillés dans la fiche de renseignements.
- ☐ CHÈQUE DE CAUTION VIE ASSOCIATIVE, voir détails en page 3.

Le CTT Gessien est affilié au comité de tennis de table de Haute-Savoie. C'est donc dans ce département qu'ont lieu la majorité des compétitions en extérieur. L'itinéraire le plus rapide pour se rendre dans les différents clubs passe par la Suisse. De fait, pensez à prévoir une pièce d'identité pour chaque déplacement en compétition.

Moyens de règlement acceptés:

espèces, chèque à l'ordre de «CTT Gessien», virement bancaire, [via HelloAsso](#).

LE DERNIER MAILLOT DU CLUB EST OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES «COMPÉTITION».



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADULTES

REEMPLIR LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES.

Nom : Nom Naissance (si différent) :

Prénom : Sexe: ☐ M ☐ F

Date de naissance : / / Ville de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Tél. :

CHOIX DU GROUPE

La participation aux groupes **Compétition** doit être validée par nos entraîneurs.

Dans l'intérêt des participants, les entraîneurs peuvent choisir de basculer certains joueurs d'un créneau à un autre en fonction du niveau et de l'engagement lors des entraînements.

Le CTTG se réserve le droit d'annuler un créneau si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit.

☐ En cas d'inscription en compétition, je m'engage à assurer le transport de l'équipe deux fois dans l'année.

COTISATION**

CATEGORIE	MONTANT	CHOIX
Compétition* / Loisirs	210 €	☐
Inscription au Critérium	30 €	☐
Seniors, Libre***	100 €	☐
Sans pratique sportive	20 €	☐

MATÉRIEL

CATEGORIE	MONTANT	CHOIX
Maillot de compétition*	30 €	☐
Raquette d'initiation	30 €	☐
Housse simple	10 €	☐
Housse double	15 €	☐

* le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions

CHOIX	GROUPE	HORAIRE
☐	Compétition A	Mardi 19h30-21h30
☐	Compétition B	Mercredi 19h00-20h30
☐	Compétition A	Jeudi 19h30-21h30
☐	Loisirs	Lundi 19h30-21h30, Mercredi 20h30-22h et/ou Mardi 19h30-21h00 (Prévessin)
☐	Ping Féminin	Mercredi 12h30-14h15 (Ornex)
☐	Ping Seniors	Lundi 16h30-18h30 (Ecole Florian)
☐	Libre	Vendredi 20h-21h30 et/ou Mardi 19h00-21h00 (Versonnex)

MOYEN DE PAIEMENT

CATEGORIE	CHOIX
Chèque	☐
Espèces	☐
Virement bancaire	☐
IBAN : FR76 1027 8073 6300 0226 4790 150	
BIC : CMCIFR2A	
HelloAsso : https://cttgessien.fr/inscription/	☐

MONTANT TOTAL: €

** le coût de la cotisation est réduit de 30% en cas d'inscription à la mi-saison (à partir de Janvier). La cotisation est réduite également à partir de l'inscription d'un 3^{ème} membre d'une même famille (-20% sur l'inscription la moins élevée, -50% à partir du 4^{ème} inscrit)

*** la cotisation Libre est destinée aux joueurs qui ne participent qu'aux créneaux libres du club (et aux ouvertures sans entraîneur). La cotisation Seniors aux réservée au créneau Seniors (école Florian). Les créneaux « libres » sont également accessibles.

COMPÉTITION : CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Tout joueur qui s'inscrit pour cette compétition s'engage à :

- **Acquitter le coût d'engagement (30 €) ;**
- **participer à 3 des 4 journées minimum ;**
- **prévenir de toute non-participation au plus tard le jeudi soir précédant le week-end de la compétition ;**
- **fournir un certificat en cas d'empêchement pour raisons médicales.**

À défaut de quoi, le joueur devra s'acquitter du coût des amendes qui lui auront été adressées par la ligue pour non-respect des délais de notification en cas d'absence.

☐ Je souhaite participer au critérium fédéral. Je m'engage à acquitter le coût d'engagement (30 €) ainsi que les potentielles amendes reçues par le club en mon nom.

VIE ASSOCIATIVE

Le CTT Gessien est une association française de loi 1901. Une association vit pour et par ses membres. **Ses actions sont mises en place et réalisées grâce à l'engagement bénévole de ses membres.** Comme toutes les associations, elle réunit ses membres autour d'une passion commune. Dans notre cas, cette passion est également un sport : le tennis de table. Une liste des actions sur lesquelles le club a besoin de l'engagement de ses membres est disponible au local ou sur notre site.

Nous comprenons que pour certaines personnes il est difficile de s'engager dans la vie associative. **C'est pourquoi le CTT Gessien demande un chèque de caution sur l'engagement bénévole de 50 €.**

☐ Je m'engage à participer au moins une fois à une manifestation organisée par le club au cours de l'année. Mon chèque de caution ne sera alors pas encaissé. En revanche, si aucune participation aux manifestations du club n'a été effectuée en fin de saison, mon chèque de caution sera encaissé.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le CTT Gessien à utiliser les photos/vidéos me représentant, prises pendant les entraînements ou les compétitions, pour sa communication (interne, externe et internet). ☐ OUI ☐ NON

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sauf opposition de votre part, les informations ci-dessus font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives. Cette opposition doit être adressée soit au service informatique de la FFTT (informatique@fftt.email), soit à l'organisme gestionnaire; elle peut également être notifiée en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fftt.com/espacelicencie>).

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, courriel) sont indispensables à la délivrance de votre licence par la FFTT. Par la présente demande de licence, vous êtes informé de la publication de vos résultats obtenus au cours des compétitions en lien avec celle-ci sur les supports officiels de la FFTT ou agréés par celle-ci. Ces résultats feront apparaître vos nom, prénom, catégorie d'âge et club.

En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire. En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cadre de la demande de subvention annuelle auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Est Gessien (SIVOM), des données à caractère personnel (nom, prénom, année de naissance, sexe, commune de résidence) sont partagées à but statistique.

ASSURANCE

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurances (voir feuillet FFTT N°21-2-2 ci-joint). A noter que le prix de la garantie facultative de base « dommage corporel » est pris en charge par le club.

Date :

Signature de l'adhérent :



CERTIFICATION MÉDICALE

La pratique du tennis de table que ce soit en loisir ou en compétition demande une certification médicale pour les joueurs de plus de 40 ans. Compte tenu du caractère physiquement exigeant du tennis de table, le CTT Gessien vous recommande de fournir un certificat médical autorisant la pratique du tennis de table en compétition.

En fonction de votre âge, vous avez le choix de fournir soit une attestation médicale, soit un certificat médical (cochez la case qui vous concerne) :

- ☐ Plus de 40 ans : je joins un certificat médical de pratique sportive comportant explicitement la mention « tennis de table en compétition » de moins d'un an à la date de cette demande, établi par un médecin sur papier libre ou sur l'imprimé disponible sur notre site dans la page dédiée aux inscriptions. Ce certificat est valable 5 ans, sauf en cas de changement de catégorie (V40, V45, V50, etc).
- ☐ Plus de 40 ans : j'ai déjà remis un précédent certificat médical qui a moins de 5 ans et je ne change pas de catégorie Vétéran.
- ☐ Majeurs de moins de 40 ans : Je fournis l'attestation « auto-questionnaire médical pour majeur » qui certifie que j'ai répondu « Non » à toutes les questions du questionnaire (cf imprimé FFTT n°21-10-1 disponible sur notre site dans la page des inscriptions, et ci-joint).

Le / . / ,

Signature de l'adhérent



Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

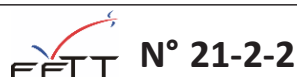
Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal



ASSURANCES

CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFFT



MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFFT figurant sur le site WEB de la FFFT à l'adresse www.fftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,08 € pour les vétérans,
- 0,06 € pour les séniors,
- 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- ☐ Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » (inclus dans le tarif de la licence)
- ☐ 0,08 € pour les vétérans,
☐ 0,06 € pour les séniors,
☐ 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante (de 0,02 à 0,08 € selon le cas correspondant) et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Capitaux décès	10000 € / sinistre	20000 € / sinistre	30000 € / sinistre
Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels	20000 € / sinistre	40000 € / sinistre	50000 € / sinistre
Indemnité journalière (durée maxi. 360 jours)	NEANT	15 €/jour	25 €/jour
Frais médicaux	NEANT	NEANT	100% du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié	5 €	8 €	15 €

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFFT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- ☐ Je souhaite souscrire la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or** (barrer les mentions inutiles) qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2021/2022 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie complémentaire.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous-menu "Licences", onglet "Assurance", <http://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>

Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFFT.